

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 26 octobre 2020

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN.

Était excusé :

Etait absent :

Le lundi 26 octobre 2020 à 18 heures 30, le maire, monsieur Marc de BECDELIEVRE, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande en préambule d'observer une minute de silence en mémoire de M. Paty, enseignant assassiné.

Lors de l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal, Monsieur Perron, informe les conseillers municipaux de sa proposition d'être référent communal auprès de M. Spiro, en vue de l'organisation de conférences périodiques sur des thématiques variées.

Délibérations prises :

1/ Le conseil municipal s'est opposé, dans l'immédiat, au transfert au 01/01/2021 de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, conformément à la volonté actuelle de la Communauté de communes.

2/ Il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes « voirie » de l'année 2021, auprès de la communauté de communes Loches Sud Touraine, pour la prestation N°1 : fourniture et livraison de matériaux avec 4 big bag d'enrobé froid. Des précisions sont apportées sur la livraison prévue en mars-avril et l'utilisation de cette denrée d'avril à août. Monsieur le Maire rappelle que cette année, des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Techniroute sur les routes de la Tuilerie, Humeau, la Chauvellerie-la Boissière et Montant ; par ailleurs, des petites réparations ponctuelles ont été faites par l'agent du SIVOM des Deux Rivières.

3/ Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission locale du SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui est consultée lors de la révision ou la modification du PSMV ou PVAP, mais aussi sur les projets qui nécessitent une adaptation mineure du PSMV ou PVAP. Il est donc procédé, conformément à la réglementation, à la nomination d'1/3 des membres parmi les conseillers municipaux, 1/3 de membres

en qualité de représentants d'associations ayant pour objet la protection du patrimoine et enfin 1/3 de personnalités qualifiées, acteurs de la vie locale.

4/ Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'acquisition par un riverain de Boussay d'une partie du chemin rural n° 92 aux Ragots, mitoyen avec la commune de Preuilly/Claise, pour laquelle il est donné un accord de principe de vente au tarif de 1€ le m² et frais encourus à la charge de l'acquéreur.

5/ Il a ensuite été abordé l'attribution de certaines subventions à diverses associations, et décidé de reconduire la liste des bénéficiaires et les montants de l'année 2019. A l'avenir, ne sera accordé une subvention qu'aux associations qui en auront préalablement fait la demande et produit une présentation du bilan financier de l'année écoulée.

6/ Monsieur le Maire explique aux conseillers la nécessité de procéder à des opérations d'ordre afin de régulariser les écritures comptables liées à l'AVAP-SPR, indûment imputées et qui nécessiteraient sous cette forme un amortissement. Il en est de même pour le mandatement d'une facture liée à la réalisation du chemin de sens, actuellement imputée à un article d'étude, qu'il est nécessaire de rattacher au programme de travaux.

L'ensemble de ces délibérations a été adopté à l'unanimité.

Points d'information :

Monsieur le Maire informe les conseillers de divers sujets :

- La situation du COVID19 avec classement de notre département sous couvre-feu de 21h à 6 heures,
- La visite de Monsieur le Sénateur P. Louault, avec lequel il a été abordé entre autres sujets, le projet d'éoliennes du Petit-Pressigny (cf. ci-dessous), les réseaux téléphoniques et d'internet (cf. ci-dessous), et le fonctionnement de l'intercommunalité,
- La visite à l'église de Madame la conservatrice du Patrimoine d'Indre et Loire qui propose d'étudier le classement de la plus ancienne cloche, datant de 1789, et qui a constaté la détérioration du grand Tableau 'David jouant de la harpe' ; des devis devront être réalisés pour sa restauration,
- L'accord préfectoral autorisant l'exploitation des éoliennes sur le Petit-Pressigny, suivi d'une manifestation à la Préfecture et d'un recours probable en justice par l'association APEP.

- Son intervention devant la préfète et en conséquence directe sa participation à un groupe de travail préfectoral relatif à la téléphonie, dont l'objet est de définir les sites d'implantation de 7 nouvelles antennes en 2021, dont 2 restent à attribuer parmi 12 communes candidats ; des tests de réception seront réalisés prochainement,
- la planification actuelle d'ouverture de la voie verte sur la portion Descartes-Preuilley à l'été 2021 et la portion Preuilley-Tournon en 2022, pour laquelle le coût des travaux serait inférieur à l'estimation. Il est actuellement étudié la définition d'une identité commune et attractive de cette voie à destination des touristes. De plus, Boussay étant la seule commune dont la voie ne passe pas directement dans le bourg, il faudra trouver un moyen efficace d'attirer vers ce dernier.
- Le passage décidé par le conseil de la Communauté de Communes au système de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2022, en lieu et place de la redevance actuelle ; la taxe, estimée par le maire moins équitable car basée sur la valeur locative des biens, permet de garantir la ressource car reversée automatiquement par l'Etat à partir de l'impôt foncier,
- L'avancement des travaux relatifs au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), politique commune en matière d'environnement, tourisme, logement, économie, avec déterminations de zones d'activités à privilégier ; les documents relatifs à ce dossier seront adressés à tous les conseillers municipaux pour avis et commentaires éventuels,
- L'emploi d'un agent technique communal avec préférence si possible d'un contrat d'essai de 6 mois suivi d'une stagiairisation (procédure à valider),
- La vacance du logement 5 rue du château, dans lequel il y aura des petits travaux à effectuer avant de le relouer, et la demande de départ de la locataire du 1 impasse de l'ancienne mairie qui souhaiterait partir au 15 novembre (préavis d1 mois), ce qui est contraire au bail (préavis de 3 mois au vu des motifs avancés) ; Le conseil délègue au maire la gestion de ce dossier et les aménagements éventuels à discuter avec la locataire.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dupuis pour évoquer le site internet de la commune, qui est de plus en plus visité (30% en plus). Il est décidé de réfléchir sur la création d'une commission d'élus et d'administrés chargée de proposer les informations à faire paraître.

Mairie de **BOUSSAY**

4

Il parle ensuite du fleurissement de la commune et du concours des maisons fleuries pour lesquels il lance un appel à candidature d'un volontaire pour assurer le suivi de ce dossier est effectué ; Madame Thauvin se propose pour cette fonction.

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du sentier des peintres, projet présenté par Mme Martin de Preuilly et retenu par le département. Des devis de création de panneaux sont en cours et seront financés à hauteur de 80% par le Département et les 20% restants par la commune, soit environ 1000€.

Monsieur Dupuis et Monsieur Chaboisson font un compte rendu de la réunion du SMAEP, syndicat qui bénéficie d'un sursis d'existence jusqu'en 2024. Les compteurs sont en cours de changement et le tarif de l'eau est en cours de lissage afin d'être uniforme sur le territoire de 4 anciens syndicats d'origine. La dernière analyse laisse apparaître un taux de chlore trop élevé, mais le réseau étant très étendu et quelquefois vers des lieux avec peu de tirage d'eau en certaines périodes de l'année, cela favorise le développement de bactéries sur les eaux stagnantes. Un système de purge automatique pourrait être étudié.

Monsieur le Maire aborde les fêtes de fin d'année dans les conditions sanitaires actuelles, précisant que la cérémonie du 11 novembre n'aurait certainement pas lieu ; il suggère de mettre les bleuets de France à disposition du public en mairie.

Concernant l'arbre de Noël, il est trop tôt pour se prononcer mais l'impossibilité de l'organiser avec présence des enfants et des séniors de Boussay pour remise des cadeaux par le Père Noël est un risque important. Dans ces conditions, il est donc entendu d'acquérir les présents pour les seniors et de leur distribuer, et de proposer un système, genre bon d'achat de jouets dans certaines enseignes aux parents pour les enfants.

En fin de réunion, Monsieur Perron évoque des doutes quant à son positionnement lors de sa participation à la première réunion d'une commission communautaire ; du temps sera nécessaire, notamment pour les nouveaux élus, pour s'adapter aux règles de fonctionnement d'une grande structure comme la Communauté de Communes.

La séance a été levée à 20 heures 50.

Boussay, le 4 novembre 2020



Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE